

# STAGE PRÉALABLE À L'INSTALLATION

## FORMATIONS

Proposée aux créateurs repreneurs d'entreprise pour préparer leur projet d'installation dans l'Artisanat, cette semaine de formation permet aux stagiaires de travailler sur le chiffrage de leur projet et de connaître les caractéristiques de l'environnement juridique, fiscal, social et réglementaire de l'entreprise artisanale.

### Objectif

Vérifier les conditions de faisabilité et de rentabilité du projet de création ou reprise et identifier les conditions de fonctionnement de l'entreprise artisanale

### Public ciblé

Créateurs ou repreneurs d'entreprise dans l'Artisanat

### Organisation

Les formations sont organisées sur 5 jours, du lundi au vendredi

Les groupes sont constitués par grands secteurs d'activité de l'Artisanat et différenciés entre Créateurs et Repreneurs

Une formation thématique d'1 à 2 journées peut être suivie en plus des 5 jours

### Contenu

#### ■ Créateurs d'entreprise du bâtiment

- le métier de chef d'entreprise
- le compte de résultat
- le plan de financement
- la rentabilité et la faisabilité du projet de création
- les caractéristiques des principales formes juridiques
- la réglementation dans le bâtiment
- les différents régimes d'imposition, la TVA
- les obligations comptables
- témoignages d'Artisans

#### ■ Créateurs d'entreprise Production et Services

- le métier de chef d'entreprise
- le compte de résultat
- le plan de financement
- la rentabilité et la faisabilité du projet de création
- les caractéristiques des principales formes juridiques
- les régimes matrimoniaux, le statut du conjoint, la domiciliation de l'entreprise, le bail commercial
- les différents régimes d'imposition
- les obligations comptables, La TVA

#### ■ Repreneurs d'entreprise

- le métier de chef d'entreprise
- les modes de transmission d'entreprise
- le diagnostic de l'entreprise à reprendre
- l'étude prévisionnelle du projet de reprise

NB : ce programme de 3 jours sera complété par les thématiques spécifiques du bâtiment ou du secteur production - services - alimentaire pendant les 2 autres jours

### Méthode

Travail individuel et en sous-groupe notamment sur le chiffrage du projet  
Remise d'un classeur comprenant un cas pratique et des fiches techniques

## Durée

5 jours

## Coût

Consulter la fiche tarifs et la fiche modalités de prise en charge pour plus de détails

## Lieu

Siège de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Sainte-Luce-sur-Loire, 5 allée des Liards  
ou à notre Antenne de Saint-Nazaire, 51 rue Aristide Briand

## Modalités

La fiche d'inscription ainsi que le règlement doivent être adressés au Service Création Reprise Transmission d'entreprise de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à Sainte-Luce-sur-Loire. Une convocation vous sera adressée avant l'entrée en formation. Le calendrier des formations peut être consulté sur le site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loire Atlantique ([www.cma-nantes.fr](http://www.cma-nantes.fr))

Cas de dispense : La loi du 23 décembre 1982 stipule que "le futur chef d'entreprise doit suivre un stage préalable à l'installation organisé par les Chambres de Métiers avant son immatriculation au répertoire des métiers". Toutefois peuvent être dispensées de suivre le stage :

- "les personnes pouvant justifier d'une formation d'un niveau égal à celui du stage (brevet de maîtrise ou diplôme de niveau III comportant un enseignement en matière d'économie et de gestion d'entreprise) ou ayant exercé au moins 3 ans une activité professionnelle requérant un niveau de connaissances au moins équivalent à celui fourni par le stage (exemples : Gérant de société, collaborateur de chef d'entreprise)."
- les personnes ayant déjà été immatriculées au Répertoire des Métiers
- les nouveaux gérants de société (modification de gérance consécutive à un rachat de parts ou non)

Les personnes se déclarant en auto-entrepreneurs sont également dispensées de suivre le stage préalable à l'installation

